



NATIONS
UNIES

EP

UNEP/MED WG.487/2



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

UNEP

11 février 2021
Français
Original : anglais

Réunion régionale conjointe avec l'OMI sur les meilleures pratiques en matière de mise en œuvre, de respect et d'application relatives au Protocole « immersions »

Vidéoconférence, 2 mars 2021

Point 2 de l'ordre du jour : Organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

Pour des raisons environnementales et économiques, le tirage du présent document a été restreint. Les participants sont priés d'apporter leur copie à la réunion et de ne pas demander de copies supplémentaires

PNUE/PAM
Athènes, 2021

Ordre du jour provisoire annoté

Introduction

1. Conformément au Programme de travail du PAM adopté par la COP21 pour l'exercice biennal 2020-2021, et à la suite des activités prévues dans la lettre d'accord (signée le 9 octobre 2019) avec l'Organisation maritime internationale (OMI), qui accueille le Secrétariat de la Convention et du Protocole de Londres, le Secrétariat de la Convention de Barcelone et le Secrétariat de la Convention et du Protocole de Londres organiseront la Réunion régionale conjointe sur les meilleures pratiques en matière de mise en œuvre, de respect et d'application relatives au Protocole « immersions ».

2. La réunion vise principalement à réunir des experts nationaux dans le domaine des activités d'immersion ainsi que des autorités chargées de la délivrance des permis et de l'application, en vue de contribuer à la mise en œuvre du Protocole « immersions » du PAM/de la Convention de Barcelone, afin de :

- a) fournir aux Parties contractantes des informations sur l'évolution récente de la situation aux niveaux mondial et régional relative aux questions de l'immersion des déchets en mer ;
- b) fournir aux Parties contractantes des orientations sur le respect des programmes de surveillance au titre du Protocole « immersions » ;
- c) définir les meilleures pratiques pour la mise en œuvre à l'échelle nationale du Protocole « immersions » sur la base des meilleures pratiques régionales et mondiales.

4. Les annotations suivantes à l'ordre du jour provisoire ont été préparées par le Secrétariat pour aider les participants à la réunion dans leurs délibérations

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

5. La réunion sera ouverte à 10h00 (HNE) le mardi 2 mars 2021 par le coordinateur du Programme des Nations Unies pour l'environnement/Plan d'action pour la Méditerranée - Secrétariat de la Convention de Barcelone ainsi que le représentant de la Convention de Londres/Protocole de Londres :

<i>Documents de travail</i>	<i>UNEP/MED WG.487/1</i> <i>UNEP/MED WG.487/2</i>
<i>Documents d'information</i>	<i>UNEP/MED WG.487/Inf.1</i>

Point 2 de l'ordre du jour : Organisation des travaux

a) *Règlement intérieur*

3. Le Règlement intérieur des réunions et des conférences des Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et aux Protocoles associés s'appliquera mutatis mutandis à la présente Réunion (UNEP/IG.43/6, Annexe XI).

b) *Élection du Bureau*

4. Conformément à l'article 20 du règlement intérieur énoncé au paragraphe 2 a), la réunion régionale conjointe sur les meilleures pratiques en matière de mise en œuvre, de respect et d'application relatives au Protocole « immersions » élira un président, trois vice-Présidents et un rapporteur parmi les représentants des parties contractantes.

c) Adoption de l'ordre du jour provisoire

5. Conformément à l'article 14 du Règlement intérieur énoncé au paragraphe 2 a), le projet d'ordre du jour tel qu'il figure dans le document UNEP/MED WG.487/1 et dont la version annotée dans le présent document, ainsi que le calendrier figurant en annexe au présent document, seront examinés et soumis pour adoption à la réunion :

d) Organisation des travaux

6. Les discussions se dérouleront en séances plénières de 10h00 à 12h00 ; 13h00 à 17h30, sous réserve d'ajustements si nécessaire

7. Un service d'interprétation simultanée en anglais et en français sera assuré pendant les trois sessions. Les documents de travail seront disponibles en anglais et en français. Les participants sont encouragés à télécharger la documentation sur leur ordinateur avant la réunion. La réunion sera enregistrée pour référence future.

8. Il est prévu de clôturer la réunion le 2 mars à 17h30 après l'adoption de ses conclusions et recommandations.

Point 3 de l'ordre du jour : Cadre mondial et régional pour les activités d'immersion en mer

- a) Perspective mondiale – Convention de Londres/Protocole de Londres
- b) Perspective régionale – PNUE/PAM

Documents de travail *UNEP/MED WG.487/Inf.3*

9. Sous ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat de la Convention et du Protocole de Londres fera le point sur l'évolution récente de la situation tant au niveau mondial que régional en ce qui concerne les activités d'immersion. Le Secrétariat du PNUE/PAM fera le point sur l'évolution récente de la situation en Méditerranée et préparera le terrain pour présenter les conclusions tirées des questionnaires remplis par les pays et traitées dans le document UNEP/MED WG.487/inf 3.

**Point 4 de l'ordre du jour : Promouvoir le respect et l'application du Protocole
« immersions »**

- a) Le point sur la situation en vue de renforcer le respect et l'application des règles
- b) Méthodes et techniques pour l'évaluation et la surveillance des effets néfastes des activités d'immersion

Documents de travail *UNEP/MED WG.487/3*

10. Au point 4 a) de l'ordre du jour, le Comité chargé du respect de la Convention et du Protocole de Londres ainsi que le Comité chargé du respect de la Convention de Barcelone feront le point sur l'évolution récente de la situation liée aux questions de respect et d'application pertinentes aux fins des deux Conventions aux niveaux mondial et régional.

11. Au point 4 b) de l'ordre du jour, le Secrétariat du PNUE/PAM présentera le document UNEP/MED WG.487/3 concernant les méthodes et techniques communes pour l'évaluation et la surveillance des effets néfastes des activités d'immersion. La réunion devrait permettre d'examiner ce document et de formuler des observations à son sujet, le cas échéant, en vue de le finaliser et de le

présenter à la Réunion des points focaux MED POL qui devrait se tenir en mai 2021 pour examen et approbation.

Point 5 de l'ordre du jour: Meilleures pratiques sur les aspects techniques de la mise en œuvre du Protocole « immersions »

- a) Partage des meilleures pratiques en matière de gestion des activités d'immersion
- b) Meilleures techniques disponibles sur les technologies de dragage

Documents de travail *UNEP/MED WG.487/4*

12. Au point 5 a) de l'ordre du jour, le Secrétariat du PNUE/PAM présentera le Recueil des meilleures pratiques environnementales pour la mise en œuvre du Protocole « immersions » (UNEP/MED WG.487/4). La réunion devrait permettre d'examiner ce document et de formuler des observations à son sujet, le cas échéant, en vue de le finaliser et de le présenter à la Réunion des points focaux MED POL qui devrait se tenir en mai 2021 pour examen et approbation.

13. Au point 5 b) de l'ordre du jour, des représentants du secteur du dragage présenteront les meilleures techniques disponibles ainsi que les dernières techniques de dragage novatrices et interviendront à ce sujet.

Point 6 de l'ordre du jour : Questions diverses

14. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les participants pourront évoquer toute autre question relative à l'objet de la réunion.

Point 7 de l'ordre du jour : Conclusions et Recommandations

15. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la réunion examinera et adoptera le projet de conclusions et de recommandations qui résultera des discussions, tel que préparé par le Rapporteur.

Point 8 de l'ordre du jour : Clôture de la Réunion

16. Le Président clôturera la réunion le mardi 2 mars 2021 à 17 h 30.

PROGRAMME PROPOSÉ ¹

Mardi, 2 mars 2021		
10:00 – 10:15	Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion	
10:15 – 10:30	Point 2 de l'ordre du jour : Organisation des travaux	UNEP/MED WG.487/1 UNEP/MED WG.487/2 UNEP/MED WG.487/Inf.1
10:30 – 11:00	Point 3 de l'ordre du jour : Cadre mondial et régional pour les activités d'immersion en mer a) Perspective mondiale – Convention de Londres/Protocole de Londres b) Perspective régionale – PNUE/PAM	UNEP/MED WG.487/Inf.3
11:00 – 12:00	Point 4 de l'ordre du jour : Promouvoir le respect et l'application du Protocole « immersions » a) Le point sur la situation en vue de renforcer le respect et l'application des règles b) Méthodes et techniques pour l'évaluation et la surveillance des effets néfastes des activités d'immersion	UNEP/MED WG.487/3
12:00 – 12:30	Pause	
12:30 – 14:30	Point 5 de l'ordre du jour : Meilleures pratiques sur les aspects techniques de la mise en œuvre du Protocole « immersions » a) Partage des meilleures pratiques en matière de gestion des activités d'immersion	UNEP/MED WG.487/4
14:30 – 15:30	Pause	
15:30 – 16:30	Point 5 de l'ordre du jour : Meilleures pratiques sur les aspects techniques de la mise en œuvre du Protocole « immersions » (<i>suite</i>) b) Meilleures techniques disponibles sur les technologies de dragage	UNEP/MED WG.487/4
16:30 – 16:45	Point 6 de l'ordre du jour : Questions diverses	
16:45 – 17:30	Point 7 de l'ordre du jour : Conclusions et Recommandations	
17:30	Point 8 de l'ordre du jour : Clôture de la Réunion	

¹ UTC+3 (Heure d'Athènes)